

## RÉOUVERTURE DE LA BULLE ATLANTIQUE RETARDÉE

### POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**Le 13 avril 2021** — La protection de la santé des Canadiens de l'Atlantique demeure la priorité absolue des premiers ministres de la région atlantique.

Le premier ministre Blaine Higgs du Nouveau-Brunswick a présidé une téléconférence du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique avec le premier ministre Iain Rankin de la Nouvelle-Écosse, le premier ministre Dennis King de l'Île-du-Prince-Édouard et le premier ministre Andrew Furey de Terre-Neuve-et-Labrador. Ils ont fait le point sur l'état de la pandémie de COVID-19 dans la région et ont examiné ce qu'il faut faire pour aller de l'avant avec la réduction des restrictions de voyage dans l'Atlantique.

Compte tenu de la récente augmentation des cas de COVID-19 dans certaines parties du Canada atlantique et de l'émergence de formes plus transmissibles du virus, le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique a convenu de retarder la réouverture de la bulle atlantique d'au moins deux semaines, soit jusqu'au 3 mai 2021.

Cette décision s'appuie sur les conseils experts des médecins-hygiénistes en chef de la région.

Les premiers ministres se réuniront la dernière semaine d'avril pour examiner la situation relative aux éclosions pandémiques et déterminer s'il est nécessaire de reporter encore une fois la réouverture de la bulle, soit jusqu'au 10 mai 2021.

Ce délai permettra de continuer à mettre l'accent sur la lutte contre les éclosions locales et le déploiement des programmes de vaccination dans la région.

Les premiers ministres encouragent vivement tous les Canadiens de l'Atlantique à adhérer aux mesures de santé publique conçues pour ralentir la propagation du virus de la COVID-19.

À la réouverture de la bulle atlantique, les résidents des provinces de l'Atlantique pourront voyager dans la région sans être obligés de s'auto-isoler pendant 14 jours.

Il faut continuer de respecter toutes les directives de santé publique de chaque province, notamment le port d'un masque dans les espaces publics, l'interdiction de voyager en présence de tout symptôme de la COVID-19 et la distanciation physique.

Les premiers ministres ont souligné que l'assouplissement des restrictions de voyage fera l'objet d'une surveillance étroite et pourrait être modifié à tout moment, en fonction des conseils de santé publique concernant les conditions dans la région.

Les premiers ministres restent déterminés à collaborer pour limiter la propagation de la COVID-19, pour protéger la santé et la sécurité de tous les Canadiens de l'Atlantique, et pour renforcer l'économie de la région tout en favorisant un retour aux activités communautaires.

Pour avoir d'autres renseignements sur la réponse à la COVID-19 et les exigences particulières de santé publique de chacune des provinces de l'Atlantique, veuillez consulter les liens suivants :

- Nouveau-Brunswick : <http://www.gnb.ca/coronavirus>
- Terre-Neuve-et-Labrador : <https://www.gov.nl.ca/covid-19/> (en anglais seulement)
- Nouvelle-Écosse : <https://novascotia.ca/coronavirus/fr/>
- Île-du-Prince-Édouard : <https://www.princeedwardisland.ca/fr/covid19>

-30-

Pour obtenir de plus amples renseignements, les médias sont priés de communiquer avec :

Nicolle Carlin, Cabinet du premier ministre du Nouveau-Brunswick, 506-453-7494

Adam Ross, Cabinet du premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, 902-368-4400

Matt Hefler, Cabinet du premier ministre de la Nouvelle-Écosse, 902-220-6048

Meghan McCabe, Cabinet du premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador, 709-729-3960